

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 2 février 2015
Convocation du 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le deux février à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le vingt-neuf janvier deux mille quinze s'est réuni sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Présents : Mme CHENEVAL Laurette, Mme SOLLIER Marie, Mme PAILLET Marjorie, Mme VERNANCHET Corinne, M. CASANOVA Léandre, M. BUCHACA Joël, M. PAUTLER Claude, M. BLANC Frédéric, M. DEMOULIN Jean-Philippe, M. GERMAIN Grégory, M. JOLY Philippe, M. JOSSE Jérôme, M. LUCE Fabien

Absents représentés : M. PERROUX Maxime

Absents excusés : Mme TALLON Brigitte

M. DEMOULIN Jean-Philippe est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire remercie l'ensemble de l'assemblée de sa présence.
Monsieur DEMOULIN Jean-Philippe est désigné secrétaire de séance.

➤ **DELIBERATION**

N°01 Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) - Convention de partenariat pour la formation du personnel

Le CNFPT est un organisme de formation pour les agents des collectivités territoriales. Ses prestations font l'objet d'une cotisation annuelle. Certaines formations, hors catalogue de par leur spécialité, donnent lieu à des contributions financières supplémentaires fixées par voie de convention.

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération,
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

N°02 Syndicat des Eaux de Peillonex Alentours - Etude Financière

Madame le Maire explique que le Syndicat des Eaux de Peillonex Alentours souhaite élargir ses adhérents (communes de Ville, La Tour, St Jean et Bogève) pour une coopération dans le domaine de l'eau et une pérennisation de l'eau potable. Pour ce faire, il propose de lancer une étude préalable menée par le cabinet Comète (courrier annexé à la délibération). Au vu des résultats de l'étude, il appartiendra aux conseils municipaux concernés de décider de l'opportunité d'une adhésion à ce syndicat.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la commune à cette étude financière dont le coût, pour Ville-en-Sallaz, s'éleverait à 3240 € subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau.

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'exception de M. PAUTLER Claude qui s'abstient,

DECIDE de participer à l'étude financière proposée par le Syndicat des Eaux de Peillonex Alentours,
MANDATE Madame le Maire pour les formalités à accomplir,
CHARGE Madame le Maire de demander à Monsieur le Sous-Préfet un report de la mise en œuvre du budget annexe "Eau" créé par délibération en date du 17 novembre 2014.

N°03 Périmètre de protection du captage de Prévrières - demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique

Madame le Maire rappelle que par arrêté préfectoral n°83-2010 ont été déclarés d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection du captage de Prévrières.

Les terrains de périmètres de protection immédiate n'ayant pu être acquis en totalité à ce jour, il convient de demander la prorogation de l'article n°9 de l'arrêté n°83-2010 du 5 mars 2010 dont la validité est fixée au 5 mars 2015.

- Le Conseil Municipal,**
- entendu l'exposé de Madame le Maire,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité,

DEMANDE la prorogation du délai fixé à l'article 9 de l'arrêté susvisé pour une durée de cinq ans à compter du 5 mars 2015,
DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour assurer le règlement de cette affaire.

N°04 Acquisition des terrains nécessaires à la constitution du périmètre immédiat du captage des Prévières, situés sur la commune de VILLE EN SALLAZ conformément à l'arrêté préfectoral d'utilité publique n°83-2010 du 5 mars 2010

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a missionné la société TERACTEM en vertu d'une délibération en date du 03/05/2010 pour acquérir par voie amiable ou judiciaire les parcelles des périmètres de protection du captage de Prévières. Les négociations amiables, pour des raisons diverses, n'ont pu aboutir pour les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Ancien Numéro	Nouveau Numéro	Surface à acquérir
Ville-en-Sallaz	Les Prévières	A 860p	A 2512	1065 m ²
Ville-en-Sallaz	Les Prévières	A 861p	A 2367	1161 m ²

Madame le Maire rappelle que conformément à l'arrêté d'utilité publique en date du 05/03/2010, ces parcelles doivent être acquises et que la commune doit engager la procédure judiciaire pour en assurer la maîtrise. Pour ce faire la commune demande que soit engagée la phase judiciaire de l'expropriation. La société TERACTEM assistera la collectivité dans cette procédure, conformément à sa mission.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité,

DEMANDE que la phase judiciaire soit engagée pour assurer la maîtrise foncière des parcelles du périmètre immédiat du captage des Prévières énumérées ci-dessus,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces et engager les démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure,

DEMANDE, conformément à la convention en date du 04/05/2010, que la Société TERACTEM assiste la collectivité afin de mener à bien la phase judiciaire d'expropriation.

N°5 ONF - Programme d'actions 2015

Chaque année l'ONF (Office National des Forêts) effectue des travaux sylvicoles sur les parcelles communales boisées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme de travaux dont le montant s'élève à 770,00 € HT (dégagement manuel de plantation sur les parcelles 2 et 5).

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DONNE son accord pour le programme d'action estimé pour un montant hors taxe de 770,00 € HT de travaux sylvicoles,

MANDATE Madame le Maire pour toutes les formalités à accomplir,

INDIQUE que les budgets seront inscrits au budget d'investissement.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

Espaces Naturels Sensibles :

La CC4R (Communauté de Communes des 4 Rivières) a établi des commissions de travail sur les thèmes suivants : Espaces Naturels Sensibles, Bassin Versant et contrats corridors. Un document retraçant les travaux de ces commissions est consultable en mairie.

Restauration Scolaire :

Madame le Maire informe de la prochaine mise en concurrence du marché de la restauration scolaire. La commission Enfance est en charge de ce dossier.

Restauration de la Chapelle de Prévières

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un rendez-vous avec le service Archéologie du Conseil Général. Le tableau sera prochainement restauré.

Sécurisation de la route de la Croix

Agenda :

- Prochain Conseil Municipal : lundi 30 mars 2015 pour le vote du budget principal
- CCAS : jeudi 2 avril 2015 pour le vote du budget CCAS